Charge fiscale sur les carburants et combustibles

État: mars 2025

		Carburant			Combustible	
			en centimes par litre		en Fr. par 100 l	en cent. par kWh
Genre de charge		Essence pour automobiles 95 IOR n° de tarif 2710.1211	Essence pour automobiles 98 IOR n° de tarif 2710.1211	huile diesel n° de tarif 2710.1912	Huile de chauffage n° de tarif 2710.1992	Gaz naturel n° de tarif 2711.2190
Impôt sur les huiles minérales + Surtaxe sur les huiles minérales		45.300 31.520	45.300 31.520	48.110 31.460	0.300	0.015
= Taux d'impôt global		76.820	76.820	79.570	0.300	0.015
+ taxe sur le CO ₂ = taux global incl. taxes d'incitatio	n	- 76.820	- 76.820	- 79.570	31.800 32.100	2.169 2.184
+ 8,1 % taxe sur la valeur ajoutée du prix moyen de vente	[1]	12.888	13.712	13.637	7.373	1.098
= Charge fiscale globale		89.708	90.532	93.207	39.473	3.282
+ Autres redevances = Charge totale	[2]	0.415 90.123	0.415 90.947	0.535 93.742	-1.415 38.058	0.0145 3.296
prix moyen, TVA incl., en mars 2025		172.00	183.00	182.00	98.40	14.65

^[1] Prix moyen aux stations-service, TVA incl., selon l'indice suisse des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique

prix moyen, TVA incl., pour une quantité de référence de 3'000 à 6'000 litres d'huile de chauffage, selon l'indice suisse des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique

prix moyen du kWh, TVA comprise, pour les abonnés dont la consommation annuelle moyenne est de 50'000 kWh (prix départ usine ou départ douane). chauffage avec eau chaude, selon l'indice suisse des prix à la consommation, Office fédéral de la statistique.

[2] Contributions de stockage obligatoire de la Carbura et du fond d'Avenergy + ProvisioGas

Source

https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.15964068.htm